

Dispositif d'Annonce Portatif Radio

Formation pour assurer l'utilisation du Dispositif d'Annonce Portatif Radio sur le réseau ferré national par les opérateurs des entreprises ferroviaires.

Répond aux exigences formulées dans le module 5 du document SNCF MT4802.

Durée: 28.00 heures (4.00 jours)

Profils des apprenants

- Annonceurs Sentinelles en charge de l'annonce des trains sur les chantiers

Prérequis

- Les agents formés doivent être habilités au métier d'Agent de Sécurité du Personnel. Seuls les ASP peuvent être responsables du dispositif lors de l'utilisation.
- Maîtrise de la langue française niveau B1. Ce niveau de maîtrise de la langue française est donné selon l'échelle globale du cadre européen commun de référence pour les langues pour suivre la session de formation et l'évaluation selon les dispositions de l'arrêté d'aptitude du 07 mai 2015.

Qualité et indicateurs de résultats

Objectifs pédagogiques

- Connaître les composants du système et les possibilités d'utilisation, afin de préparer et d'installer le système dans diverses configurations
- Assurer la sécurité d'un chantier avec le DAPR à chaque poste en modes manuel et automatique.

Contenu de la formation

- Description et fonctionnement d'un DAPR
 - Principe de fonctionnement des dispositifs d'annonce automatique
 - Composition d'un DAPR et compréhension du système DAPR : description et transmission hertzienne
 - Transmission de l'annonce
 - Caractéristiques techniques
 - Les modes d'utilisation
 - Notions de base sur la radio DAPR
- Préparation et utilisation du DAPR
 - Préparation et vérification du matériel
 - Documents nécessaires : référentiel établissement, document d'application local, schéma d'implantation
- Installer un DAPR sur un chantier
 - Schéma d'implantation et règle d'implantation
 - Démarrage du système
 - Constat de mise en service
 - Arrêt du chantier et mise hors service

- Gérer les impacts sur la sécurité de l'utilisation
- Mesure de sécurité en cas de dérangement

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

4 consultants internes

15 consultants externes

Moyens pédagogiques et techniques

Modalités d'évaluation

L'évaluation de niveau 2 permet de vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques, définis dans le cahier des charges. Elle se fait sous la forme d'un contrôle de connaissance théorique et pratique.

L'évaluation est notée sous la forme d'une grille à 4 niveaux :

- $S \geq 17$, Satisfaisant, pas de remarque significative ;
- $A \geq 13$, Acceptable, défauts et erreurs mineurs dans les connaissances et la pratique ;
- $M \geq 10$, Moyen, les connaissances de base ne sont acquises que partiellement avec des erreurs significatives dans la pratique ;
- $I < 9$, Insuffisant, les connaissances de base ne sont pas acquises, et la mise en pratique n'est pas connue.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation en fin de stage

Prix : 7000.00 €